



ACTUALITÉS

*Le Service National
d'Assistance
Réglementaire vous
souhaite
de bonnes fêtes de
fin d'année*

Action REACH/PME

Webinar français

Le calendrier des conférences en ligne du premier semestre 2013 a été mis à jour.



Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire aux futures conférences en vous rendant [ici](#).

REACH et nanos

Le **13 janvier 2013**, la DGPR (Direction Générale de la prévention des Risques) organise, à **Paris La Défense**, une conférence gratuite à destination des organisations professionnelles concernées par le règlement REACH.

Cette nouvelle conférence aura pour thème le règlement REACH et la déclaration des substances nanos.

Le programme, [ici](#).

Vous pouvez vous inscrire en vous rendant [ici](#).

[Plus d'informations...](#)

Tableau « FDS »

Mise à jour

Suite à la fin de la dérogation du système CLP depuis le 1er décembre 2012, le Helpdesk national a mis à jour le [tableau sur les FDS et les dispositions transitoires](#).

Ce tableau est disponible sur nos sites [reach-info](#) et [ghs-info](#) dans la rubrique « *Guides et Brochures* ».

ECHA

Evaluation des dossiers

L'ECHA a décidé de publier sur son site, les informations non confidentielles résultant des décisions issues de l'évaluation des dossiers d'enregistrement faite dans le cadre du contrôle de conformité des dossiers et de l'examen des propositions d'essais.

Les décisions seront régulièrement publiées sur le site de l'ECHA.

[Plus d'information...](#)

ECHA

Substances Existantes

Avant l'entrée en vigueur du règlement REACH, un certain nombre de règlements et directives réglementaient les produits chimiques dont le [règlement N°793/93/CCE](#) ou règlement des substances existantes c'est-à-dire mises sur le marché avant 1982.

Désormais, l'ECHA publie sur son site internet, les informations concernant les évaluations des risques (Risk Assessment Reports) effectuées par les États Membres sur ces substances.

Ces informations sont disponibles dans la rubrique « *Informations sur les produits chimiques* », [ici](#).





REACH

Substances SVHC

Mise à jour de la liste des substances candidates à autorisation

Le 19 décembre 2012, l'ECHA a ajouté 54 substances à la liste candidate qui comporte désormais 138 substances. La liste des 54 substances récemment incluses à la liste candidate est disponible sur notre lettre d'information N°57.

Pour rappel, ces substances ne font pas l'objet d'une interdiction d'utilisation. Elles peuvent donc continuer à être mises sur le marché mais sont soumises à l'obligation de communication par les fournisseurs conformément aux articles 31, 32 et 33 du règlement REACH ; les importateurs doivent notifier ces substances à l'ECHA selon l'article 7.2 de REACH.

Brève de l'ECHA du 17 décembre 2012

Restriction

Restriction du Chrome VI dans les articles en cuir

Pour rappel, le 16 mars 2012, les autorités danoises ont soumis un rapport proposant une restriction à propos de la mise sur le marché d'articles en cuir contenant du chrome VI (c.f. lettre d'information N°48).

✓ Avis du RAC :

Le 07 décembre 2012, le Comité d'Évaluation des Risques (RAC) a adopté un avis scientifique concluant sur le risque lié à la présence de Chrome VI dans les articles en cuir.

Plus d'information...

✓ Avis du SEAC :

Le 07 décembre 2012, le Comité d'Analyse Socio-Économique (SEAC) a rejoint l'avis adopté par le RAC et a proposé un avis concernant le projet de restriction.

Suite à ce projet, une consultation publique est ouverte depuis le 14 décembre 2012. Les parties intéressées sont invitées à émettre leurs commentaires jusqu'au **12 février 2013**.

Brèves de l'ECHA du 07 décembre 2012 et du 14 décembre 2012.

Futures SVHC

Registre d'intention

13 nouvelles substances ont été incluses au registre d'intention en vue d'une identification en tant que substance extrêmement préoccupante (SVHC) :

- Cadmium (N°CE 231-152-8) ;
- Benzènediamine-1,4, mélange de N,N'-dérivés phényles et tolyles (BENPAT (N°CE 273-227-8) ;
- Benzènediamine-1,4, mélange de N,N'-dérivés phényles, tolyles et xilyles (BENPATAX) (N°CE 273-226-2) ;
- 2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6-ditertpentylphénol (UV-328) (N°CE 247-384-8) ;
- Oxyde de cadmium (N°CE 215-146-2) ;
- Sulfure de cadmium (N°CE 215-147-8) ;
- Pentadécafluorooctanoate d'ammonium (APFO) (N°CE 223-320-4) ;
- 2-benzotriazole-2-yl-4,6-di-tert-butylphénol (UV-320) (N°CE 223-346-6) ;
- Acide pentadécafluorooctanoïque (PFOA) (N°CE 206-397-9) ;
- Phtalate de dipentyle (N°CE 205-017-9) ;
- 2,4-di-tert-butyl-6-(5-chlorobenzotriazole-2-yl)phénol (UV-327) (N°CE 223-383-8) ;
- 2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4-(tert-butyl)-6-(sec-butyl)phénol (UV-350) (N°CE 253-037-1).

Restriction

Restriction rejetée sur 4 phtalates

Le 07 décembre 2012, le Comité d'Analyse Socio-Économique (SEAC) a rejeté la proposition danoise concernant la restriction de 4 phtalates (DEHP, DBP, BBP et DIBP).

Plus d'information...





CLP

Avis du RAC

Adoption d'avis scientifiques

Le 07 décembre 2012, le Comité d'Évaluation des Risques (RAC) a adopté des avis scientifiques sur la classification et l'étiquetage harmonisés pour 15 nouvelles substances :

- Formaldéhyde (N°CE 200-001-8) ;
- Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (IPBC) (N°CE 259-627-5) ;
- Styrène (N°CE 202-851-5) ;
- 2,5-dichlorobenzoate de méthyle (N°CE 220-815-7) ;
- Alcool tétrahydrofurfurylique (N°CE 202-625-6) ;
- Cycloxydim (N°CE 405-230-9) ;
- Fyrolflex ou (1-méthylethylidene)di-4,1-phenylene tetraphenyl diphosphate (N° CE 425-220-8) ;
- PX-200 ou tetrakis(2,6-diméthylphenyl)-m-phenylene biphosphate (N°CE 432-770-2) ;
- Fenpyrazamine (N°CAS 473798-59-3) ;
- Etofenprox (N°CE 407-980-2) ;
- Muscalure (cis-tricos-9-ène) (N°CE 248-505-7) ;
- Dichlorure de diméthyletain (DMTC) (N°CE 212-039-2) ;
- Diméthyltinbis(2-ethylhexylmercaptoacétate) (DMT EHMA) (N°CE 260-829-0) ;
- Acide benzoïque (N°CE 200-618-2) ;
- Étéphon (N°CE 240-718-3).

Consultation publique

Publication des commentaires reçus par l'ECHA

Depuis la dernière consultation publique en date du 18 décembre 2012, l'ECHA a décidé de rendre publique les commentaires reçus en cours de consultation pour la classification et l'étiquetage harmonisés.

Les parties concernées sont invitées à fournir leurs observations dès le début de la consultation afin que le public puissent réagir et émettre leurs commentaires.

De plus, vous pouvez dès maintenant consulter les commentaires émis lors de la consultation qui s'est clôturée le 07 décembre 2012.

Plus d'information.

Classification harmonisée

Consultation publique

Dans le cadre d'une classification et d'un étiquetage harmonisés, 5 nouvelles propositions sont en consultation publique depuis le 18 décembre 2012 et jusqu'au **1^{er} février 2013**. Elle concerne trois pesticides et deux substances chimiques industrielles :

- Pyridaben (N°CE 405-700-3) ;
- Dodemorfe (N°CE 216-474-9) ;
- Acétate de dodemorfe (N°CE 250-778-2) ;
- Phénol, dodécyl-, ramifié (N°CE 310-154-3) ;
- Imidazole (N°CE 206-019-2).

www.reach-info.fr et www.clp-info.fr

N° Indigo 0 820 20 18 16

0,09 € TTC / MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : enquête de satisfaction

